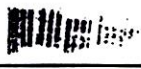


CABINET

SECRETARIAT TECHNIQUE  
CHARGE DE L'AMELIORATION  
DE L'ALIMENTATION ET DE LA  
NUTRITION DES MERES ET DES  
ENFANTS

Arrêté N°2020-  070 MS/CAB/STAN  
portant création, attributions, composition, organisation et  
fonctionnement d'un Groupe technique de travail pour  
l'élaboration d'un Plan national de réponse aux urgences  
de sécurité sanitaire des aliments au Burkina Faso.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution du 02 juin 1991 ; ✓
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ; ✓
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du ministère de la santé ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-1299/MS/CAB du 24 décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat technique chargé de l'Alimentation et de la nutrition (STAN) au Burkina Faso ; ✓
- Vu les termes du projet GCP/SEN/072/LUX « Amélioration des capacités de surveillance intégrée et de réponse aux urgences de sécurité sanitaire des aliments au Sénégal et au Burkina Faso » ; ✓
- Vu la lettre n°2019-631/MS/CAB/STAN du 14 mai 2019 portant désignation du point focal du projet GCP/SEN/072/LUX « Amélioration des capacités de surveillance intégrée et de réponse aux urgences de sécurité sanitaire des aliments au Sénégal et au Burkina Faso » ; ✓
- Vu les conclusions de l'atelier sous régional de lancement du processus d'élaboration du plan national de réponse aux urgences de sécurité sanitaire des aliments pour le Burkina Faso, à Ouagadougou du 23 au 27 septembre 2019 ; ✓
- Vu les directives de la Commission mixte FAO/OMS pour la création des comités nationaux ; ✓
- Vu le décret n°2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012, portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso ; ✓

**ARRETE**

## **CHAPITRE I : CREATION**

**Article 1:** Il est créé sous la tutelle du ministère de la santé, un Groupe technique de travail à caractère multisectoriel chargé de l'élaboration d'un Plan national de réponse aux urgences de sécurité sanitaire des aliments, en abrégé GTT/PNRUSSA, pour le compte du Burkina Faso. ✓

**Article 2:** Les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du GTT/PNRUSSA sont régis par les dispositions du présent arrêté. ✓

## **CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION**

**Article 3:** Les attributions du GTT/PNRUSSA sont les suivantes: ✓

- identifier les grandes étapes du processus d'élaboration d'un PNRUSSA pour le Burkina Faso ; ✓
- élaborer un programme d'activités pour l'opérationnalisation du processus d'élaboration du PNRUSSA du Burkina Faso ; ✓
- mettre en œuvre le programme d'activités élaboré en vue de la conception du PNRUSSA du Burkina Faso ; ✓
- ✍ - organiser des séances de travail ou de rencontre d'échanges du GTT/PNRUSSA ; ✓
- assurer la validation technique du PNRUSSA du Burkina Faso par l'ensemble des membres du GTT ; ✓
- faire adopter le PNRUSSA du Burkina Faso par les autorités compétentes ; ✓
- organiser une rencontre de dissémination du PNRUSSA du Burkina Faso auprès des acteurs concernés. ✓

**Article 4:** Le processus d'élaboration du PNRUSSA est inclusif et participatif. A ce titre, le GTT/PNRUSSA est composé de cinquante-huit (58) membres issus des départements ministériels intervenant dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, des laboratoires, des associations de défense des intérêts des consommateurs, des organisations professionnelles du secteur de l'agro-alimentaire, des clubs et réseaux agissant en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, des ONG et des Partenaires techniques et financiers. ✓

**Article 5:** La répartition des membres du GTT/PNRUSSA par structure se présente ainsi qu'il suit : ✓

### **Primature**

Un représentant du Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS). ✓

### **Ministère de la Santé**

- Le Directeur de Cabinet du Ministre de la santé ; ✓
- le Secrétaire Général du ministère de la santé ; ✓
- le point focal du projet « GCP/SEN/072/LUX » au Burkina Faso ; ✓
- le point de contact du réseau INFOSAN du ministère de la santé ; ✓
- trois représentants du Secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants (STAN) ; ✓
- un représentant du Secrétariat technique « One Health » ; ✓
- un représentant de la Direction de la nutrition (DN) ; ✓
- un représentant de la Direction de la protection de la santé de la population (DPSP) ; ✓
- un représentant du Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) ; ✓

- un représentant de la Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ; ✓
- un représentant du Laboratoire national de santé publique (LNSP) ;
- un représentant de la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ; ✓
- un conseiller technique du Ministre de la santé. ✓

#### **Ministère en charge de l'agriculture**

- Le Secrétaire Général du ministère en charge de l'agriculture ; ✓
- un représentant de la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) ; ✓
- un représentant de la Direction de la transformation de l'alimentation, de la production des normes et de la qualité nutritionnelle des produits (DTAN) ; ✓
- un représentant du Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire (SE-CNSA) ; ✓
- un représentant de la Société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS) ; ✓
- le point focal du Codex alimentarius. ✓

#### **Ministère en charge des ressources animales**

- Le Secrétaire Général du ministère en charge des ressources animales ;
- un représentant de la Direction générale des productions animales (DGPA) ; ✓
- un représentant de la Direction générale des services vétérinaires (DGSV) ; ✓
- un représentant du Laboratoire national d'élevage (LNE). ✓

#### **Ministère en charge de l'environnement**

Un représentant de la Direction générale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (DGEVCC). ✓

#### **Ministère en charge du commerce**

- Le Secrétaire Général du ministère en charge du commerce ; ✓
- un représentant de l'Agence burkinabé de normalisation, de la métrologie, et de la qualité (ABNORM) ; ✓
- un représentant de la Direction générale du commerce (DGC) ; ✓
- un représentant de l'Agence nationale pour la promotion des exportations (APEX). ✓

#### **Ministère en charge de l'économie et des finances**

Un représentant de la Direction de la régulation et de la législation (DRL). ✓

#### **Ministère en charge de l'éducation nationale**

Un représentant de la Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (DAMSSE). ✓

#### **Ministère en charge de la recherche**

- Un représentant du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ; ✓
- un représentant du Laboratoire de biochimie, biotechnologie, technologie alimentaire et nutrition du Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles (LABIOTAN/CRSBAN/UJKZ) ; ✓

- un représentant du Laboratoire de biochimie et immunologie appliquée du Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles (LABIA/CRSBAN/UJKZ) ;
- un représentant du Laboratoire de toxicologie, environnement et santé (LATES/UJKZ) ;
- un représentant du Département de technologie alimentaire (DTA) de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

#### **Associations de défense des intérêts des consommateurs**

- Un représentant de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB) ;
- un représentant de l'Association burkinabé pour le management de la qualité (ABMAQ).

#### **Organisations professionnelles**

- Un représentant de la Fédération des industries agro-alimentaires du Burkina (FIAB) ;
- un représentant de l'Association des exportateurs de fruits et légumes ;
- un représentant de la filière lait et viande ;
- un représentant de la Confédération paysanne du Faso (CPF).

#### **Réseaux et Clubs**

- Un représentant du Réseau des parlementaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (REPASEN) ;
- un représentant du Réseau des académiciens pour la nutrition (RECANUT) ;
- un représentant du Réseau de la société civile pour la nutrition (RESONUT) ;
- un représentant du Réseau des acteurs du privé pour la nutrition (RAPNUT) ;
- un représentant du Club des journalistes et communicateurs pour la nutrition et la sécurité alimentaire (CJCNSA).

#### **ONG, et Partenaires techniques et financiers**

- Un représentant de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- un représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) ;
- un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- un représentant du Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- un représentant d'Alive and thrive ;
- un représentant d'Hélène keller international (HKI) ;
- un représentant de Catholic relief service (CRS) ;
- un représentant du GRET.

#### **Collectivités territoriales**

Un représentant du service d'Hygiène de la mairie de Ouagadougou.

### **CHAPITRE III : ORGANISATION**

**Article 06:** Le GTT/PNRUSSA est organisé en quatre (04) sous-groupes thématiques. Chaque thématique correspond à un axe du canevas de rédaction du PNRUSSA.

**Article 07:** Les quatre sous-groupes thématiques se présentent ainsi qu'il suit :

***Sous-Groupe thématique 1 : Contexte et justification***

**Président :** le Secrétaire Général du ministère en charge de l'agriculture

**Rapporteur :** le point focal du CODEX alimentarius

**Membres :**

- le représentant du Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale/Primature ;
- un représentant du Secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants/ministère de la santé ;
- le représentant de la Direction de la transformation de l'alimentation, de la production des normes et de la qualité nutritionnelle des produits/ministère en charge de l'agriculture ;
- le représentant de l'Agence burkinabé de normalisation, de la métrologie, et de la qualité/ministère en charge du commerce ;
- le représentant du Laboratoire national de santé publique/ministère de la santé ;
- le représentant du Laboratoire de biochimie et immunologie appliquée du Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles ;
- le représentant de la Confédération paysanne du Faso ;
- le représentant du service d'hygiène de la mairie de Ouagadougou ;
- le représentant du Réseau des acteurs du privé pour la nutrition ;
- le représentant de l'Association des exportateurs de fruits et légumes ;
- le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- le représentant d'Hélène Keller international.

***Sous-Groupe thématique 2 : Domaine d'application et définition/Comité de Coordination inter institutionnel (CCII).***

**Président :** le Secrétaire Général du ministère en charge des ressources animales

**Rapporteur :** le point focal du réseau INFOSAN/ministère en charge des ressources animales

**Membres :**

- le représentant du Secrétariat Technique-One Health ;
- le représentant de la Direction de la nutrition/ministère de la santé ;
- le représentant de la Direction de la protection de la santé de la population/ministère de la santé ;
- le représentant du Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire/ministère en charge de l'agriculture ;
- le représentant de la Société nationale de gestion des stocks de sécurité/ministère en charge de l'agriculture ;
- le représentant de la Direction générale des productions animales/ministère en charge des ressources animales ;
- le représentant de la Direction générale des services vétérinaires/ministère en charge des ressources animales ;
- le représentant du Laboratoire national d'élevage ;
- le représentant de la Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives/ministère en charge de l'éducation ;
- le représentant du Réseau des parlementaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- le représentant du Réseau de la société civile pour la nutrition ;

- le représentant de la Fédération des industries agro-alimentaires du Burkina ;
- le représentant de Alive and thrive.

**Sous-Groupe thématique 3 : Identification et gestion des Urgences.**

**Président :** le Secrétaire Général du ministère en charge de la santé

**Rapporteur :** le représentant du CORUS

**Membres :**

- le représentant de l'Agence nationale pour la promotion des exportations/ministère en charge du commerce ;
- un représentant du Secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants/ministère de la santé ;
- le représentant du Centre national des œuvres universitaires ;
- le représentant du Laboratoire de biochimie, biotechnologie, technologie alimentaire et nutrition du Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles ;
- le représentant de la Direction générale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique/ministère en charge de l'environnement ;
- le représentant du Réseau des académiciens pour la nutrition ;
- le représentant de l'Organisation mondiale de la santé ;
- le représentant de Catholic relief service ;
- le représentant de la Ligue des consommateurs du Burkina ;
- le représentant de la filière lait et viande ;
- le représentant du Département de technologie alimentaire de l'IRSAT/CNRST ;
- le représentant du Fond des nations unies pour l'enfance.

**Sous-Groupe thématique 4 : Evaluation à posteriori/Communication.**

**Président :** Secrétaire Général du ministère en charge du commerce

**Rapporteur :** le point focal du réseau INFOSAN/ministère de la santé

**Membres :**

- le conseiller technique du Ministre de la Santé ;
- le représentant de la Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC)/ministère de la santé ;
- le représentant de la Direction de la communication et de la presse ministérielle/ministère de la santé ;
- un représentant du Secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants/ministère de la santé ;
- le représentant de la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement/ministère en charge de l'agriculture ;
- le représentant de la Direction générale du commerce/ministère en charge du commerce ;
- le représentant du Club des journalistes et communicateurs pour la nutrition et la sécurité alimentaire ;
- le représentant du Programme alimentaire mondial ;
- le représentant de la Direction de la régulation et de la législation/ministère en charge des finances ;
- le représentant du Laboratoire de toxicologie, environnement et santé ;
- le représentant de l'ABMAQ ;
- le représentant du GRET.

**Article 08:** Chaque sous-groupe thématique a droit à un deuxième rapporteur dont le choix est laissé à sa discrétion. ✓

**Article 09:** Les activités du GTT/PNRUSSA sont placées sous la supervision du Ministre de la Santé. ✓

La Secrétaire technique chargée de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants, point focal du projet « GCP/SEN/072/LUX » pour le Burkina Faso est le rapporteur du GTT/PNRUSSA et en assure en même temps la coordination des activités. Elle est appuyée dans cette tâche par le Directeur de cabinet du Ministre de la santé. ✓

#### **CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT**

**Article 10:** Le GTT/PNRUSSA se réunit sur convocation de la Secrétaire technique chargée de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants, point focal du projet « GCP/SEN/072/LUX » pour le Burkina Faso, conformément à l'agenda de travail établi ou chaque fois que de besoin. En ce qui concerne les sous-groupes thématiques, ils se réunissent sur convocation de leurs présidents dans les mêmes conditions que le GTT/PNRUSSA. ✓

Les convocations doivent préciser le contenu des travaux, la date, le lieu et l'heure de la rencontre et être transmises aux participants au plus tard une semaine avant la date de la rencontre. ✓

**Article 11:** Le GTT/PNRUSSA peut faire appel à toute personne ressource en cas de besoin. ✓

**Article 12:** Les dispositions pratiques pour la tenue des rencontres de travail des sous-groupes thématiques sont gérées par le point focal du projet « GCP/SEN/072/LUX » pour le Burkina Faso, de concert avec les présidents des sous-groupes thématiques. ✓

**Article 13:** Les travaux du GTT/PNRUSSA et des sous-groupes thématiques sont sanctionnés par des rapports qui doivent être transmis à la Coordinatrice pour acheminement au Ministre de la Santé une semaine après la fin des travaux au plus tard. ✓

**Article 14:** Les représentants désignés par leurs structures ont l'obligation de participer aux travaux du GTT/PNRUSSA et ne sauraient être remplacés au cours du processus, sauf cas de force majeure. ✓

**Article 15:** Le mandat du GTT/PNRUSSA prend fin après la rencontre de dissémination du PNRUSSA du Burkina Faso, adopté par les autorités compétentes. ✓

**Article 16:** Les frais liés au fonctionnement du GTT sont imputables au budget du projet « GCP/SEN/072/LUX » et ce, conformément aux dispositions en vigueur en la matière au Burkina Faso. ✓

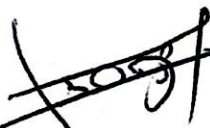
## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 17:** Le Secrétaire Général du ministère de la santé est chargé de l'exécution des termes du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

### **Ampliations**

- SG/MS ;
- Point focal/Projet ;
- Structures concernées ;
- Archives.

Ouagadougou, le 19 FEV 2020



**Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO**  
*Officier de l'Ordre de l'Etalon*